

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/349 DU 28/02/86
DECRET N° /INTERFPPS.DGFP.DGPOS . 20

Portent intégration et nomination de Monsieur
MBEMBA MAKIZA André, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).-

LE PREMIER MINISTRE

VISAS :

D.G.B.

D.C.F.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant ratification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2037/MF du 21.6.1956 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/70 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la Catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81-DE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 7/479 du 21.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 5/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur MBEMBA MAKIZA André, né le 4 Décembre 1950 à Léopoldville-Kinshassa, titulaire du Diplôme de Docteur - Ingénieur, (Spécialité : Sciences Agronomiques), obtenu à l'Institut National Polytechnique de Lorraine (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture de 2^e échelon Stagiaire, indice 940.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOPEC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 FÉVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de Refonte de la Fonction Publique et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFF/DAPCE.....	3
DGPCE/IST.....	1
D.G.E.....	3
D.C.F.....	1
M.D.B.....	1
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2./-